

NOTE CONCERNANT LE DÉPÔT DU FORMULAIRE MM21 : DEMANDE DE RECTIFICATION D'UNE INSCRIPTION

Formulaire MM21 (facultatif) : Demande de rectification d'une inscription (Règle 28 du règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques).

Veillez vous reporter à notre [Guide pour l'enregistrement international des marques](#) pour obtenir de plus amples informations sur les demandes, l'enregistrement et la gestion de marques internationales.

INFORMATIONS IMPORTANTES

OBJET DU FORMULAIRE

Veillez utiliser le présent formulaire pour demander la rectification d'une erreur commise par l'OMPI ou par un office de propriété intellectuelle concernant un enregistrement international.

L'OMPI ne rectifie pas les erreurs commises par le titulaire ou son mandataire. Lorsque, par exemple, AT a été indiqué au lieu de AU dans la liste des désignations, la désignation de AU ne peut être incluse dans l'enregistrement international registration qu'au moyen d'une désignation postérieure. Si le mandataire a commis une erreur dans le nom du titulaire, il conviendra de demander l'inscription d'un changement de coordonnées du titulaire.

ERREURS COMMISES PAR L'OMPI

Si l'OMPI a commis une erreur dans l'inscription de votre enregistrement international, vous pouvez demander une rectification à tout moment.

ERREURS COMMISES PAR UN OFFICE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Si un office de propriété intellectuelle a commis une erreur concernant une demande internationale ou un enregistrement international, l'OMPI procède à une rectification à condition que la demande de rectification soit reçue dans les **neuf mois** suivant la date à laquelle l'erreur a été publiée au registre international ([Gazette OMPI des marques internationales](#)).

La requête en rectification peut être présentée par le titulaire ou l'office de propriété intellectuelle concerné. Si la requête est présentée par le titulaire, l'office doit vérifier l'erreur. Compte tenu du délai de neuf mois, si le titulaire estime qu'un office a commis une erreur, il lui est recommandé de soulever directement la question auprès de l'office concerné et de l'OMPI dès que possible.

L'OMPI rectifie aussi les erreurs mineures d'ordre typographique ou orthographique commises par un office de propriété intellectuelle si cette rectification est sans incidence sur les droits découlant de l'enregistrement international. Il peut s'agir par exemple d'une erreur dans le numéro d'enregistrement de la marque de base. Ce type de rectification peut être demandé à tout moment.

EFFET DE LA RECTIFICATION

Lorsque l'OMPI rectifie une erreur, elle le notifie au titulaire et aux offices des parties contractantes désignées touchées par la rectification, et publie celle-ci dans la Gazette. Les offices notifiés de la rectification peuvent informer l'OMPI, dans un délai déterminé, qu'ils ne sont pas (ou plus) en mesure d'octroyer la protection à l'enregistrement international tel que rectifié. Cette situation peut se produire lorsqu'il existe, à l'égard de l'enregistrement international tel que rectifié, des motifs de refus qui ne s'appliquaient pas à l'enregistrement international tel qu'initialement notifié à l'office concerné.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉMOLUMENTS ET TAXES

Aucun émolument n'est perçu par l'OMPI pour cette demande.

COMMENT SOUMETTRE LE PRÉSENT FORMULAIRE

Le présent formulaire peut être soumis directement à l'OMPI par l'intermédiaire du service [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Envoi de formulaire(s)").

ADRESSE ÉLECTRONIQUE DU TITULAIRE ET SERVICES EN LIGNE DE L'OMPI

Si vous ne l'avez pas encore fait, par exemple dans la demande internationale, vous devez fournir (ou actualiser) votre adresse électronique par l'intermédiaire du service [Contact Madrid](#) (sous la rubrique "Ma demande concerne", veuillez sélectionner "Modification des coordonnées du titulaire"). Les titulaires ne peuvent pas indiquer l'adresse électronique de leur mandataire comme étant la leur. Par conséquent, l'adresse électronique du titulaire et celle du mandataire doivent être différentes.

Veillez noter que l'OMPI n'inclura pas l'adresse électronique des déposants, des titulaires ou des mandataires dans les services d'information en ligne du système de Madrid (par exemple, Madrid Monitor, Madrid Real-time Status) ni ne publiera ces informations dans la Gazette OMPI des marques internationales.

Si un mandataire a été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications à l'adresse électronique du mandataire **uniquement**¹.

¹ Normalement, lorsqu'un mandataire a été constitué, l'OMPI n'envoie pas de communication directement au déposant ou titulaire. Cette règle souffre quelques exceptions :

- lorsque la constitution d'un mandataire est irrégulière, l'OMPI en informe à la fois le déposant ou titulaire et le mandataire présumé;
- six mois avant l'expiration de la période de protection, l'OMPI envoie un avis officiel au titulaire ainsi qu'au mandataire;
- si le montant des émoluments et taxes payés est insuffisant aux fins du renouvellement, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsqu'un enregistrement international n'est pas renouvelé ou qu'il n'est pas renouvelé à l'égard d'une partie contractante désignée, l'OMPI notifie ce fait au titulaire et au mandataire;
- lorsque la radiation de la constitution est demandée par le mandataire, l'OMPI, jusqu'à la date à laquelle la radiation prend effet, adresse toute communication au déposant ou titulaire et au mandataire.

Si aucun mandataire n'a été constitué, l'OMPI enverra toutes les communications à l'adresse électronique fournie pour le titulaire, ou à l'autre adresse électronique fournie pour la correspondance, le cas échéant.

Le courrier électronique constitue le moyen le plus rapide, le plus efficace et le plus sûr pour l'OMPI de transmettre des informations à ses utilisateurs. Vous recevrez sans délai les communications électroniques urgentes des offices des parties contractantes désignées. Si vous avez déjà fourni une adresse électronique, veuillez vous assurer qu'elle est à jour.

L'OMPI a mis au point un certain nombre d'outils et de services en ligne utiles. Vous aurez besoin d'un compte OMPI pour accéder à ces outils et services. Ce compte vous donnera accès aux outils et services en ligne de l'OMPI qui ont été conçus pour vous aider à gérer, grâce à un seul et même service, l'ensemble de votre portefeuille d'enregistrements internationaux de marques rattachés à la même adresse électronique.

Suivi de votre demande

[Madrid Monitor](#) vous permet de suivre en temps réel l'évolution de vos demandes à mesure qu'elles sont traitées par l'OMPI. Pour consulter la situation juridique de votre demande, cliquez sur l'onglet "Suivi en temps réel" depuis un enregistrement donné ou saisissez le numéro d'enregistrement de votre enregistrement international dans l'onglet "Recherche en temps réel".

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE MM21

Le formulaire doit être dactylographié. L'OMPI n'accepte pas les formulaires manuscrits.

NOMBRE DE FEUILLES SUPPLÉMENTAIRES

Si l'espace prévu dans une partie quelconque du formulaire est insuffisant, veuillez joindre une "feuille supplémentaire" après la dernière page du formulaire et indiquer le nombre de feuilles supplémentaires annexées à la demande.

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE

Le titulaire ou l'office qui présente la demande peut indiquer son propre numéro de référence de dossier interne. L'OMPI intégrera ce numéro de référence dans toute communication ultérieure concernant le présent formulaire.

RUBRIQUE 1 : NUMÉRO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

Indiquer le numéro d'enregistrement international en entier, par exemple 123456 ou 123456A.

RUBRIQUE 2 : NOM DU TITULAIRE

Indiquer le nom du titulaire exactement tel qu'il est inscrit au registre international. Lorsque l'enregistrement international fait l'objet d'une cotitularité, indiquer le nom de chaque cotitulaire tel qu'il est inscrit au registre international.

RUBRIQUE 3 : NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

Rubrique 3.a) : Référence de l'OMPI

Si vous êtes le titulaire ou son mandataire et que vous présentez la demande de rectification, veuillez remplir la rubrique 3.a).

Le numéro de référence de l'OMPI, par exemple 806/123456789, est indiqué dans la notification envoyée par l'OMPI.

Rubrique 3.b) : Numéro de notification de l'OMPI

Si vous êtes l'office présentant la demande de rectification, veuillez remplir la rubrique 3.b).

Le numéro à trois lettres et à six chiffres, par exemple ENN/2014/01, est indiqué dans la notification envoyée par l'OMPI.

RUBRIQUE 4 : DESCRIPTION DE LA RECTIFICATION DEMANDÉE

Veuillez fournir toutes les informations utiles concernant l'erreur à rectifier. Si vous avez besoin de davantage d'espace, veuillez cocher la case correspondante et utiliser une feuille supplémentaire.

RUBRIQUE 5 : SIGNATURE DU TITULAIRE OU DE L'OFFICE PRÉSENTANT LA DEMANDE

La personne signant le formulaire déclare qu'elle est habilitée à la signer en vertu de la législation applicable.

Rubrique 5.a) : Lorsque la demande est présentée par le titulaire ou son mandataire

Si la demande est présentée par le titulaire ou son mandataire, veuillez remplir la rubrique 5.a) uniquement.

Titulaire

Si le formulaire est signé par le titulaire, le nom du titulaire (y compris les cotitulaires) doit être indiqué exactement tel qu'il est inscrit au registre international.

Mandataire du titulaire

Si le formulaire est signé par le mandataire, le nom du mandataire doit être indiqué exactement tel qu'il est inscrit au registre international. Si le formulaire est signé par le mandataire, le titulaire n'a pas à le signer.

Si le titulaire ou le mandataire est une personne morale, indiquer son nom tel qu'il est inscrit au registre international (et non pas le nom de la personne signant le formulaire au nom de cette personne morale).

Signature (titulaire/mandataire)

La signature doit être manuscrite, imprimée, dactylographiée ou apposée au moyen d'un timbre.

Rubrique 5.b) : Lorsque la demande est présentée par l'office

Si la demande est présentée par l'office, veuillez remplir la rubrique 5.b) uniquement.

Nom de l'office

Veuillez indiquer le nom complet de l'office qui présente la demande.

Nom et signature du fonctionnaire signant au nom de l'Office

Veuillez indiquer le nom complet du fonctionnaire signant le formulaire au nom de l'office.

La signature doit être manuscrite, imprimée, dactylographiée ou apposée au moyen d'un timbre.

Adresse électronique (du fonctionnaire qui signe le formulaire)

Veuillez indiquer une adresse électronique que l'OMPI peut utiliser pour se mettre en rapport avec l'office afin de discuter de la demande si nécessaire.

[Fin de la note concernant le dépôt du
formulaire MM21]